

L'AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE UNE AVANCEE SOCIALE

La réforme de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. L'Udaf Bas-Rhin et les associations familiales saluent une avancée majeure dans ce qui peut faciliter les démarches de soins. Tout le monde quel que soit son âge (retraité, famille, jeune adulte,...) peut en bénéficier et on aurait tort de se priver d'un droit visant à favoriser l'accès aux soins et la santé pour tous.

Qui peut en bénéficier ? Et pourquoi ?

L'aide permet à toute personne, selon un plafond de ressources annuelles, de bénéficier **d'une aide financière** (d'un montant calculé selon l'âge) et d'avoir **la possibilité de souscrire à une des complémentaires santé** (sélectionnées pour leur rapport qualité/prix) et dont les montants sont modulés selon les ressources.

Si vous êtes concerné, selon vos ressources, elle vous permet de **ne pas faire d'avance de frais** sur vos démarches de soins : c'est le **tiers payant élargi**. Les médecins s'engagent à ne pas faire de dépassement d'honoraires. Par ailleurs, vous pouvez bénéficier de réductions sur vos factures d'électricité et de gaz.

Quelles sont les conditions d'attribution ?

(au 1^{er} juillet 2015)

Nombre de personnes	Plafond annuel ACS	Soit par mois
1	11 670 €	972,51 €
2	17 505 €	1 458,76 €
3	21 006 €	1 750,51 €
4	24 507 €	2 042,27 €
5	29 175 €	2 431,27 €
Par personne supplémentaire	+ 4 668,040€	+ 389,003 €

Moins de 16 ans	De 16 à 49 ans	De 50 à 59 ans	60 ans et plus
100 € / an	200 € / an	350 € / an	550 € / an

Pour constituer la demande, il faut retirer auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie ou de la Mutualité sociale agricole le formulaire y afférent ; joindre la déclaration d'imposition de l'année précédente, la photocopie de la carte Vitale, les documents liés à votre identité et à votre situation familiale ainsi que tout document justifiant de vos ressources.

Vous pouvez télécharger le formulaire sur : www.info-acs.fr

L'Udaf Bas-Rhin reste à votre disposition pour tout complément d'information. Vous pouvez nous joindre :
Tél. : 03 88 52 89 87 ; courriel : udaf@udaf67.fr